

# DDT de Meurthe-et-Moselle



## CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES RESEAUX ROUTIERS DES COLLECTIVITES TRAFIC > 3 MILLIONS DE VEHICULES PAR AN ( 8 200 VEHICULES PAR JOUR ) ROUTES DEPARTEMENTALES

### *Résumé non technique*



Réalisation CEREG Ingénierie – ECHO Acoustique

Date : Novembre 2013



**MAÎTRE D'OUVRAGE**

**DDT de Meurthe-et-Moselle**

**OBJET DE L'ETUDE**

**CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES  
RESEAUX ROUTIERS DES  
COLLECTIVITES**

**TRAFICS > 3 MILLIONS DE VEHICULES  
PAR AN (8200 VEHICULES PAR JOUR)**

**ROUTES DEPARTEMENTALES**

***Résumé non technique***

**N° AFFAIRE**

**M 12 044**

V1	Avril 2014	Laurent FRAISSE	Guillaume Filippi	
<i>N° de Version</i>	<i>Date</i>	<i>Établi par</i>	<i>Vérifié par</i>	<i>Description des Modifications / Évolutions</i>



Novembre 2013

Établi par CEREG Ingénierie - ECHO Acoustique

## TABLE DES MATIÈRES

A.I	LE CADRE REGLEMENTAIRE.....	5
A.II	LE CONTENU DES CARTES DE BRUIT .....	6
A.II.1	<i>Les documents graphiques</i> .....	7
A.II.2	<i>Les tableaux d'estimation</i> .....	8
A.II.3	<i>Le résumé non technique</i> .....	8
A.III	PRESENTATION DU RESEAU CARTOGRAPHIE .....	8
A.IV	METHODOLOGIE.....	19
A.V	LOGICIEL UTILISE.....	19
A.V.1	<i>Elaboration des cartes</i> .....	19
A.V.2	<i>Données utilisées</i> .....	19
A.VI	RESULTATS .....	20
A.VI.1	<i>Documents cartographiques</i> .....	20
A.VII	LES TABLEAUX D'ESTIMATION .....	21
A.VII.1	<i>Tableaux d'estimation du nombre de personnes vivant dans les habitations</i> .....	21
A.VII.2	<i>Tableaux d'estimation du nombre d'établissements de santé et d'enseignement</i> .....	31
A.VII.3	<i>Tableaux des surfaces des territoires exposés</i> .....	38

## PRÉAMBULE

Conformément à la circulaire du 7 juin 2007 relative à l'élaboration des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement, la Direction Départementale des Territoires de Meurthe-et-Moselle (DDT54) est chargée de la réalisation des cartes de bruit du réseau départemental et communal du département de la Meurthe et Moselle.

Le présent rapport porte sur les cartes de bruit établies sur le département de Meurthe-et-Moselle en ce qui concerne le réseau routier départemental. Les infrastructures routières concernées sont celles dont le trafic moyen journalier annuel TMJA2011 est supérieur à 8 200 véh/jour, ce qui correspond au seuil de trafic défini par la 2<sup>ème</sup> échéance de la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement.

## A.I LE CADRE REGLEMENTAIRE

La directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement a été transposée en droit français par l'ordonnance n° 2004-1199 du 12 novembre 2004, ratifiée par la loi n° 2005-1319 du 26 octobre 2005.

Ces deux textes ont été intégrés au code de l'environnement avec les articles L. 572-1 à L. 572-11. Les conditions d'application ont été précisées par :

- le décret n°2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement et modifiant le code de l'urbanisme
- l'arrêté du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement
- l'arrêté du 3 avril 2006 relatif aux aérodromes visés par ces dispositions.

La circulaire du 7 juin 2007 relative à l'élaboration des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement fixe les instructions à suivre, aussi bien sur le plan organisationnel que méthodologique, pour la réalisation des « cartes de bruit » et des « plans de prévention du bruit dans l'environnement » (PPBE) relatifs aux grandes infrastructures de transports terrestres et aux principaux aéroports.

Les objectifs de cette réglementation sont :

- d'une part d'évaluer le bruit émis dans l'environnement aux abords des principales infrastructures de transport ainsi que dans les grandes agglomérations. Cette évaluation est faite au travers de différentes cartes de bruit comportant à la fois des documents graphiques et des tableaux d'estimation,
- d'autre part de programmer des actions tendant à prévenir ou à réduire le bruit dans l'environnement.

Ces actions sont définies dans un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Des cartes de bruit et des PPBE doivent être établis pour l'ensemble du territoire des agglomérations de plus de 100 000 habitants, ainsi que pour les abords des grandes infrastructures de transports (routes, voies ferrées, aérodromes) dépassant certains niveaux de trafic :

- **pour chacune des infrastructures routières et autoroutières dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules (soit un trafic moyen journalier de l'ordre de 8200 véh/jour),**
- pour chacune des infrastructures ferroviaires dont le trafic annuel est supérieur à 30 000 passages de trains (soit 82 passages par jour),
- pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants dont la liste est annexée au décret (58 agglomérations sont concernées, dont 24 de plus de 250 000 habitants).

La réalisation des différentes cartes de bruit est prévue en deux temps, pour une mise en œuvre progressive.

Les échéances fixées par l'article L.572-9 du code de l'environnement sont les suivantes :

- 1<sup>ère</sup> échéance le 30 juin 2007 : pour les cartes de bruit des infrastructures routières et autoroutières dont le trafic annuel est supérieur à 6 millions de véhicules (soit un trafic moyen journalier de l'ordre de 16 400véh/j), pour les infrastructures ferroviaires dont le trafic annuel est supérieur à 60 000 passages de trains (soit 164 passages par jour), pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants, pour les aéroports listés par l'arrêté du 3 avril 2006 ;
- **2<sup>ème</sup> échéance le 30 juin 2012** : pour les cartes de bruit des infrastructures routières et autoroutières dont le trafic annuel est compris entre 3 et 6 millions de véhicules, pour les infrastructures ferroviaires dont le trafic annuel est compris entre 30 000 et 60 000 passages de trains, pour les agglomérations comprenant entre 100 000 et 250 000 habitants.

Les PPBE devront être réalisés un an après les cartes de bruit qui leur sont associées, soit respectivement :

- d'ici le 18 juillet 2008 pour les aéroports précédemment cités et pour les ITT (Infrastructures de Transport Terrestre) dont le trafic dépasse les premiers seuils ;
- d'ici le 18 juillet 2013 pour les ITT dont le trafic dépasse les seconds seuils.

Les PPBE des grandes infrastructures de transports terrestres sont élaborés par les gestionnaires de ces infrastructures.

Les CBS (Cartes de Bruit Stratégique) sont réexaminées, et le cas échéant révisées, au moins tous les cinq ans.

Les PPBE sont réexaminés, et le cas échéant révisés, en cas d'évolution significative des niveaux de bruit identifiés et en tout état de cause au moins tous les cinq ans.

## A.II LE CONTENU DES CARTES DE BRUIT

Les cartes de bruit sont élaborées suivant les indicateurs Lden et Ln, où :

- Ld est le niveau sonore LAeq (6h-18h)
- Le est le niveau sonore LAeq (18h-22h)
- Ln est le niveau sonore LAeq (22h-6h)

Ces niveaux sonores sont déterminés sur l'ensemble des périodes d'une année et sont évalués à 4 m au-dessus du sol.

L'article 2 de l'arrêté du 4 avril 2006 précise les méthodes de calcul utilisées. Ainsi le bruit des trafics routier et ferroviaire est calculé selon la norme NF S 31-133, complétée pour ce qui concerne l'émission des véhicules routiers par le Guide du Bruit des Transports Terrestres.

Les cartes de bruit d'un grand axe de transports terrestres comprennent des documents graphiques, des tableaux d'estimation de données ainsi qu'un résumé non technique.

### **A.II.1 Les documents graphiques**

Les cartes sont établies selon les codes de couleurs recommandés par le guide méthodologique du SETRA.

- Les cartes d'exposition au bruit à l'aide de courbes isophones - Carte A : Lden et Ln

Ces cartes sont représentées par des courbes d'isophones de 5 en 5dB(A) de la manière suivante :

- en Lden de 55dB(A) à 75dB(A)
- en Ln de 50dB(A) à 70 dB(A)

- La carte des secteurs affectés par le bruit au sens du classement des voies bruyantes – Carte B

Il s'agit des secteurs associés au classement sonore de l'infrastructure en application de l'article 5 du décret n° 95-21 du 9 janvier 1995.

- Les cartes de dépassement des valeurs limites – Carte C : Lden > 68dB(A) et Ln > 62dB(A)

Ces cartes représentent les zones où les valeurs limites sont dépassées. Ces valeurs limites sont pour les grands axes routiers:

- 68dB(A) pour l'indicateur Lden
- 62 dB(A) pour l'indicateur Ln

- Les cartes d'évolution – Carte D

Ces cartes représentent l'évolution du niveau sonore due aux projets d'infrastructures pour les indicateurs Lden et Ln. Trois légendes distinctes relatives aux trois possibilités de prise en compte du projet présenté, en fonction de son avancement et de sa nature :

- repérage du tracé du projet neuf,
- écarts de niveaux sonores prévisibles dans le cas d'une modification d'infrastructure,
- courbes isophones nouvellement générées locale.

### **A.II.2 Les tableaux d'estimation**

- Une estimation du nombre de personnes vivant dans des bâtiments d'habitation et du nombre d'établissements d'enseignement et de santé exposés d'une part à plus de 55 dB(A) en  $L_{den}$  et d'autre part à plus de 50 dB(A) en  $L_n$ . Ces estimations sont établies par tranches de 5 dB(A) :
  - pour l'indicateur  $L_{den}$  : [55 ; 60[, [60 ; 65[, [65 ; 70[, [70 ; 75[, [> 75 [
  - pour l'indicateur  $L_n$  : [50 ; 55[, [55 ; 60[, [60 ; 65[, [65 ; 70[, [> 70 [

A noter que le nombre de personnes vivant dans les bâtiments d'habitations est arrondi à la centaine près.

- Une estimation du nombre de personnes vivant dans des bâtiments d'habitation et du nombre d'établissements d'enseignement et de santé exposés à des niveaux sonores dépassant les valeurs limites :
  - pour le  $L_{den}$  : [> 68[,
  - pour le  $L_n$  : [> 62[
  
- Une estimation de la superficie totale, en kilomètres carrés, exposée à des valeurs de  $L_{den}$  :
  - [> 55[, [>65[ et [>75[

### **A.II.3 Le résumé non technique**

Ce résumé non technique présente les principaux résultats de l'évaluation réalisée ainsi que l'exposé sommaire de la méthodologie employée pour leur élaboration.

## **A.III PRESENTATION DU RESEAU CARTOGRAPHIE**





















## A.IV METHODOLOGIE

La méthodologie utilisée pour réaliser ces cartes de bruit est conforme aux recommandations du guide méthodologique « Production des cartes de bruit stratégiques des grands axes routiers et ferroviaires » publié par le Service d'Études Techniques des Routes et Autoroutes (SETRA) en août 2007.

Il s'agit de l'**approche détaillée** qui utilise un logiciel de calcul de propagation du bruit dans l'environnement prenant en compte la topographie du site, le bâti, les obstacles naturels et les conditions météorologiques

## A.V LOGICIEL UTILISE

### **A.V.1 Elaboration des cartes**

La démarche détaillée impose de disposer de tous les éléments en 3 dimensions : relief du terrain, topographie de la voie, bâtiments. Les bases de données à utiliser varient selon le type d'information à collecter.

Compte tenu de l'étendue du territoire et conformément au guide du SETRA, les valeurs d'occurrences favorables à la propagation du bruit utilisées sont de 25% sur la période (6h-18h), de 60% sur la période (18h-22h) et de 85% sur la période (22h-6h).

Les résultats des simulations sont ensuite exploités à l'aide du logiciel SIG (Système d'Information Géographique) MapInfo.

### **A.V.2 Données utilisées**

Toutes les données utilisées dans le cadre de cette étude nous ont été communiqué par la Département de la Meurthe et Moselle et le CETE, à savoir :

- le relief du terrain issu de la BdTopo,
- les données de trafic collectées par le Département,
- les populations (source INSEE)
- les établissements d'enseignement et de santé (BDTOPO de l'IGN)

## **A.VI RESULTATS**

### **A.VI.1 Documents cartographiques**

Tous les documents graphiques sont établis à l'échelle du 1/25000. Les fichiers contenant les isophones (pour les indicateurs Lden et Ln) et les secteurs de nuisances sont au format SIG MapInfo (mid/Mif) et serviront de base pour la publication des cartes.

■ Les cartes d'exposition au bruit à l'aide de courbes isophones – Carte A : Lden et Ln

Ces cartes sont représentées par des courbes d'isophones de 5 en 5dB(A) de la manière suivante :

- en Lden de 55dB(A) à 75dB(A),
- en Ln de 50dB(A) à 70 dB(A).

■ La carte des secteurs affectés par le bruit au sens du classement des voies bruyantes – Carte B

Il s'agit des secteurs associés au classement sonore de l'infrastructure en application de l'article 5 du décret n° 95-21 du 9 janvier 1995.

■ Les cartes de dépassement des valeurs limites – Carte C : Lden > 68dB(A) et Ln > 62dB(A)

Ces cartes représentent les zones où les valeurs limites sont dépassées. Ces valeurs limites sont pour les grands axes routiers :

- en Lden 68dB(A),
- en Ln 62 dB(A).

Les zones où les valeurs limites sont dépassées (68 dB(A) en Lden et 62 dB(A) en Ln) concernent les bâtiments d'habitations, d'enseignement et de santé.

## A.VII LES TABLEAUX D'ESTIMATION

### A.VII.1 Tableaux d'estimation du nombre de personnes vivant dans les habitations

Le nombre de personnes vivant dans les habitations est estimé par questionnaire du réseau et par infrastructure. Toutes les données sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Ces tableaux présentent les populations hors / en agglomération (selon le périmètre INSEE) conformément à la Directive.

Lden en dB(A)							
Population vivant dans des habitations hors agglomération							
Commune	Voie	[55;60[	[60;65[	[65;70[	[70;75[	[75;...[	>68
Saint-Nicolas-de-Port	D0001	1	0	17	84	0	101
Villerupt	D0027	451	298	554	588	0	851
Batilly	D0013F	0	0	0	0	0	0
Mont Saint Martin	D0046B	0	0	0	0	0	0
Saint-Nicolas-de-Port	D0071	160	75	379	145	0	447
Agincourt et Essey-les-Nancy	D0083	2	15	0	0	0	0
Pont-à-Mousson	D0120	10	41	133	2	0	31
Auboue à Moineville	D0136	20	7	7	0	0	2
Messein et Merveille	D0331	135	30	2	10	0	11
Longwy	D0520	315	82	535	419	0	793

Lden en dB(A)							
Population vivant dans des habitations hors agglomération							
Commune	Voie	[55;60[	[60;65[	[65;70[	[70;75[	[75;...[	>68
Ludres, Houdremont, Heillecourt et Vandoeuvre- les-Nancy, Maxeville et Nancy	D0570	79	102	0	0	0	0
Moncel-les- Luneville	D0590	32	18	5	12	25	30
Doncourt à Conflans	D0603	315	185	167	417	1139	1647
Hatrize à Labry	D0613	23	12	116	94	64	193
Tellancourt à Cosnes-et- Romain, Cosnes-et- Romain à Longwy et Mont-Saint- Martin	D0618	78	65	76	164	70	291
Froua à Champigneules et Pont- à- Mousson à Dieulouard	D0657	120	104	234	704	0	843
Laneuvelotte, Vandoeuvre- les-Nancy, Nancy, Tomblaine, Saulxures-les- Nancy, Essey- les-Nancy et Seichamps	D0674	8	10	14	14	0	26
Briey, Briey à Avril et Audun- le-Roman à Beuvillers	D0906	76	116	88	154	0	222
Pont-a- Mousson à Lesmenils	D0910	238	92	101	41	0	46
Ceintrey	D0913	0	0	0	0	0	0

DDT de Meurthe-et-Moselle - Cartes de bruit stratégiques - Réseaux routiers des collectivités -  
Trafics > 3 millions de véhicules par an (8200 véhicules par jour)

---

Luneville à Rehainviller	D0914	152	28	63	82	172	269
Pont-a- Mousson	D0952	13	30	36	20	0	37
Neuves- Maisons à Vandoeuvre et Vandoeuvre- les-Nancy	D0974	242	110	722	756	0	1044
Pont-a- Mousson	D0910B	110	75	56	60	4	114

Ln en dB(A)							
Population vivant dans des habitations hors agglomération							
Commune	Voie	[50;55[	[55;60[	[60;65[	[65;70[	[70;...[	>62
Saint-Nicolas-de-Port	D0001	0	17	84	0	0	78
Batilly	D0013F	0	0	0	0	0	0
Villerupt	D0027	298	510	632	0	0	85
Mont Saint Martin	D0046B	0	0	0	0	0	0
Saint-Nicolas-de-Port	D0071	81	195	328	0	0	25
Agincourt et Essey-les-Nancy	D0083	15	0	0	0	0	0
Pont-à-Mousson	D0120	42	133	2	0	0	0
Auboue à Moineville	D0136	9	7	0	0	0	0
Messein et Merveille	D0331	34	3	11	0	0	2
Longwy	D0520	88	474	484	0	0	123
Ludres, Houdremont, Heillecourt et Vandoeuvre-les-Nancy, Maxeville et Nancy	D0570	102	0	0	0	0	0
Moncel-les-Luneville	D0590	2	4	0	0	0	0
Doncourt à Conflans	D0603	208	102	331	1299	0	1527
Hatrize à Labry	D0613	16	106	102	71	0	109

Ln en dB(A)							
Population vivant dans des habitations hors agglomération							
Commune	Voie	[50;55[	[55;60[	[60;65[	[65;70[	[70;...[	>62
Tellancourt à Cosnes-et- Romain, Cosnes-et- Romain à Longwy et Mont-Saint- Martin	D0618	82	38	147	131	0	214
Froua à Champigneules et Pont-à- Mousson à Dieulouard	D0657	61	236	748	0	0	406
Laneuvelotte, Vandoeuvre- les-Nancy, Nancy, Tomblaine, Saulxures-les- Nancy, Essey- les-Nancy et Seichamps	D0674	10	14	14	0	0	4
Briey, Briey à Avril et Audun- le-Roman à Beuvillers	D0906	109	70	185	0	0	96
Pont-a- Mousson à Lesmenils	D0910	125	102	44	0	0	28
Ceintrey	D0913	0	0	0	0	0	0
Luneville à Rehainviller	D0914	56	69	67	185	2	253

Pont-a-Mousson	D0952	30	36	20	0	0	12
Neuves-Maisons à Vandoeuve et Vandoeuve-les-Nancy	D0974	107	691	794	0	0	271
Pont-a-Mousson	D0910B	90	50	72	7	0	13

<b>Lden en dB(A)</b>							
<b>Population vivant dans des habitations en agglomération</b>							
<b>Commune</b>	<b>Voie</b>	<b>[55;60[</b>	<b>[60;65[</b>	<b>[65;70[</b>	<b>[70;75[</b>	<b>[75;...[</b>	<b>&gt;68</b>
Saint-Max et Tomblaine	D0002	58	14	176	277	0	417
Tomblaine	D0002M	121	219	4	0	0	4
Nancy	D0030	6	0	0	0	0	0
Malzeville	D0032	8	24	49	14	3	24
Malzeville et Saint-Max	D0032A	0	0	0	0	0	0
Vandoeuvres-les-Nancy	D0093	0	0	79	0	0	33
Briey à Homecourt	D0137	259	235	135	239	66	380
Bouxieres-aux-Dames, Lay-St-Christophe à Malzeville et Malzeville	D0321	256	46	6	9	0	10
Lay-St-Christophe à Eulmont	D0322	3	0	0	0	0	0
Homecourt	D0337	148	115	15	20	7	27
Briey	D0346	3	0	0	0	0	0
Velaine-en-Haye, Laxou, Nancy et Jarville-la-Malgrange	D0400	336	438	3067	4682	7	7110
Ludres, Houdremont, Heillecourt et Vandoeuvres-les-Nancy, Maxeville et Nancy	D0570	542	419	838	1588	0	2297

Lden en dB(A)							
Population vivant dans des habitations en agglomération							
Commune	Voie	[55;60[	[60;65[	[65;70[	[70;75[	[75;...[	>68
Froua à Champigneules et Pont-à- Mousson à Dieulouard	D0657	190	447	510	1654	142	2164
Laneuvelotte, Vandoeuvre- les-Nancy, Nancy, Tomblaine, Saulxures-les- Nancy, Essey- les-Nancy et Seichamps	D0674	1107	500	137	71	0	120
Briey, Briey à Avril et Audun- le-Roman à Beuvillers	D0906	65	23	266	100	0	330
Vandoeuvre- les-Nancy (voie vers Nancy)	D0093A	54	3	231	51	0	184
Vandoeuvre- les-Nancy (voie depuis Nancy)	D0093C	85	38	36	5	0	22
Neuves- Maisons à Vandoeuvre et Vandoeuvre- les-Nancy	D0974	465	528	563	0	0	59

Ln en dB(A)							
Population vivant dans des habitations en agglomération							
Commune	Voie	[50;55[	[55;60[	[60;65[	[65;70[	[70;...[	>62
Saint-Max et Tomblaine	D0002	30	163	274	0	0	47
Tomblaine	D0002M	219	4	0	0	0	0
Malzeville	D0032	24	45	14	7	0	15
Malzeville et Saint-Max	D0032A	0	0	0	0	0	0
Briey à Homecourt	D0137	236	125	244	71	0	121
Bouxieres-aux-Dames, Lay-St-Christophe à Malzeville et Malzeville	D0321	125	6	8	1	0	1
Homecourt	D0337	139	18	20	7	0	27
Velaine-en-Haye, Laxou, Nancy et Jarville-la-Malgrange	D0400	377	3155	4593	7	0	1895
Ludres, Houdremont, Heillecourt et Vandoeuvre-les-Nancy, Maxeville et Nancy	D0570	423	838	1588	0	0	72
Froua à Champigneules et Pont-à-Mousson à Dieulouard	D0657	435	473	1703	142	0	852

Ln en dB(A)							
Population vivant dans des habitations en agglomération							
Commune	Voie	[50;55[	[55;60[	[60;65[	[65;70[	[70;...[	>62
Laneuvelotte, Vandoeuvre- les-Nancy, Nancy, Tomblaine, Saulxures-les- Nancy, Essey- les-Nancy et Seichamps	D0674	516	139	74	0	0	34
Briey, Briey à Avril et Audun- le-Roman à Beuvillers	D0906	19	270	100	0	0	0
Vandoeuvre- les-Nancy	D0093A	3	282	0	0	0	0
Vandoeuvre- les-Nancy (voie depuis Nancy)	D0093C	38	36	5	0	0	5
Neuves- Maisons à Vandoeuvre et Vandoeuvre- les-Nancy	D0974	742	348	0	0	0	1

### **A.VII.2 Tableaux d'estimation du nombre d'établissements de santé et d'enseignement**

Le nombre d'établissement est estimé par gestionnaire du réseau et par infrastructure. Toutes les données sont présentées dans le tableau ci-joint. Un groupe de bâtiments d'enseignement constitue un seul établissement. Il en est de même pour les établissements de santé.

Lden en dB(A)							
Nombre d'établissement de santé et d'enseignement							
Commune	Voie	[55;60[	[60;65[	[65;70[	[70;75[	[75;...[	>68
Saint-Nicolas-de-Port	D0001						
Saint-Max et Tomblaine	D0002						
Batilly	D0013F						
Villerupt	D0027						
Tomblaine	D0002M						
Nancy	D0030						
Malzeville	D0032						
Malzeville et Saint-Max	D0032A						
Mont Saint Martin	D0046B						
Saint-Nicolas-de-Port	D0071						
Agincourt et Essey-les-Nancy	D0083						
Vandoeuvre-les-Nancy	D0093						
Pont-à-Mousson	D0120						
Auboué à Moineville	D0136						
Briey à Homecourt	D0137						

Lden en dB(A)							
Nombre d'établissement de santé et d'enseignement							
Commune	Voie	[55;60[	[60;65[	[65;70[	[70;75[	[75;...[	>68
Bouxieres-aux-Dames, Lay-St-Christophe à Malzeville et Malzeville	D0321	1E					
Lay-St-Christophe à Eulmont	D0322						
Messein et Mereville	D0331						
Homecourt	D0337						
Briey	D0346						
Velaine-en-Haye, Laxou, Nancy et Jarville-la-Malgrange	D0400	2E	1E	1S + 2E			1S
Longwy	D0520						
Ludres, Houdremont, Heillecourt et Vandoeuvre-les-Nancy, Maxeville et Nancy	D0570	1E	1E	1E			
Moncel-les-Luneville	D0590	1E					
Doncourt à Conflans	D0603	1E					
Hatrize à Labry	D0613						
Tellancourt à Cosnes-et-Romain, Cosnes-et-Romain à Longwy et Mont-Saint-Martin	D0618						

Lden en dB(A)							
Nombre d'établissement de santé et d'enseignement							
Commune	Voie	[55;60[	[60;65[	[65;70[	[70;75[	[75;...[	>68
Froua à Champigneules et Pont-à- Mousson à Dieulouard	D0657		1E				
Laneuvelotte, Vandoeuvre- les-Nancy, Nancy, Tomblaine, Saulxures-les- Nancy, Essey- les-Nancy et Seichamps	D0674	1E	1E				
Briey, Briey à Avril et Audun- le-Roman à Beuvillers	D0906		2E				
Pont-a- Mousson à Lesmenils	D0910						
Ceintrey	D0913						
Luneville à Rehainviller	D0914						
Vandoeuvre- les-Nancy (voie vers Nancy)	D0093A						
Vandoeuvre- les-Nancy (voie depuis Nancy)	D0093C						
Pont-a- Mousson	D0952						
Neuves- Maisons à Vandoeuvre et Vandoeuvre- les-Nancy	D0974	2E	1S + 3E				

Pont-a-Mousson	D0910B						
----------------	--------	--	--	--	--	--	--

E : Enseignement

S : Santé

Ln en dB(A)							
Nombre d'établissement de santé et d'enseignement							
Commune	Voie	[50;55[	[55;60[	[60;65[	[65;70[	[70;...[	>62
Saint-Nicolas-de-Port	D0001						
Saint-Max et Tomblaine	D0002						
Batilly	D0013F						
Villerupt	D0027						
Tomblaine	D0002M						
Nancy	D0030						
Malzeville	D0032						
Malzeville et Saint-Max	D0032A						
Mont Saint Martin	D0046B						
Saint-Nicolas-de-Port	D0071						
Agincourt et Essey-les-Nancy	D0083						
Vandoeuvre-les-Nancy	D0093						
Pont-à-Mousson	D0120						
Auboue à Moineville	D0136						
Briey à Homecourt	D0137						
Bouxieres-aux-Dames, Lay-St-Christophe à Malzeville et Malzeville	D0321	1E					
Lay-St-Christophe à Eulmont	D0322						

Ln en dB(A)							
Nombre d'établissement de santé et d'enseignement							
Commune	Voie	[50;55[	[55;60[	[60;65[	[65;70[	[70;...[	>62
Malzeville et Saint-Max	D0032A						
Messein et Mereville	D0331						
Homecourt	D0337						
Briey	D0346						
Velaine-en-Haye, Laxou, Nancy et Jarville-la-Malgrange	D0400	1E	1S + 1E				
Longwy	D0520						
Ludres, Houdremont, Heillecourt et Vandoeuvre-les-Nancy, Maxeville et Nancy	D0570	1E	1E				
Moncel-les-Luneville	D0590	1E					
Doncourt à Conflans	D0603						
Hatrize à Labry	D0613						
Tellancourt à Cosnes-et-Romain, Cosnes-et-Romain à Longwy et Mont-Saint-Martin	D0618						
Laneuvelotte, Vandoeuvre-les-Nancy, Nancy, Tomblaine, Saulxures-les-Nancy, Essey-les-Nancy et Seichamps	D0674	1E					

Briey, Briey à Avril et Audun- le-Roman à Beuvillers	D0906	2E					
Pont-a- Mousson à Lesmenils	D0910						
Ceintrey	D0913						
Luneville à Rehainviller	D0914						
Vandoeuvre- les-Nancy (voie vers Nancy)	D0093A						
Vandoeuvre- les-Nancy (voie depuis Nancy)	D0093C						
Pont-a- Mousson	D0952						
Neuves- Maisons à Vandoeuvre et Vandoeuvre- les-Nancy	D0974	1S + 3E					
Pont-a- Mousson	D0910B						

E : Enseignement

S : Santé

### A.VII.3 Tableaux des surfaces des territoires exposés

Le tableau ci-après présente pour l'indicateur Lden les superficies exposées, la superficie de la chaussée étant retranchée.

Commune	Voie	Surface exposée en km <sup>2</sup> - Lden		
		> 75 dB(A)	> 65 dB(A)	> 55 dB(A)
Saint-Nicolas-de-Port	D0001	0	0	0,01
Saint-Max et Tomblaine	D0002	0	0,03	0,06
Batilly	D0013F	0,01	0,06	0,23
Villerupt	D0027	0	0,1	0,31
Tomblaine	D0002M	0	0,06	0,19
Nancy	D0030	0	0,02	0,06
Malzeville	D0032	0,01	0,05	0,14
Malzeville et Saint-Max	D0032A	0,1	0,04	0
Saint-Nicolas-de-Port	D0071	0	0,14	0,36
Agincourt et Essey-les-Nancy	D0083	0,04	0,31	1,05
Vandoeuvre-les-Nancy	D0093	0	0	0,01
Pont-à-Mousson	D0120	0	0,05	0,13
Auboue à Moineville	D0136	0,02	0,18	0,55
Briey à Homecourt	D0137	0,02	0,27	0,86
Bouxieres-aux-Dames, Lay-St-Christophe à Malzeville et Malzeville	D0321	0,05	0,28	1,03
Commune	Voie	Surface exposée en km <sup>2</sup> - Lden		
		> 75 dB(A)	> 65 dB(A)	> 55 dB(A)

Lay-St-Christophe à Eulmont	D0322	0,03	0,2	0,64
Mont Saint Martin	D0046B	0,16	0,07	0,01
Messein et Mereville	D0331	0,09	0,52	2,18
Homecourt	D0337	0,01	0,11	0,32
Briey	D0346	0,01	0,05	0,14
Velaine-en-Haye, Laxou, Nancy et Jarville-la-Malgrange	D0400	0,03	0,38	0,95
Longwy	D0520	0	0,09	0,25
Ludres, Houdremont, Heillecourt et Vandoeuvre-les-Nancy, Maxeville et Nancy	D0570	0	0,37	1,26
Moncel-les-Luneville	D0590	0,01	0,11	0,36
Doncourt à Conflans	D0603	0,05	0,24	0,67
Hatriz à Labry	D0613	0,06	0,29	0,8
Tellancourt à Cosnes-et-Romain, Cosnes-et-Romain à Longwy et Mont-Saint-Martin	D0618	0,13	0,78	2,33

Commune	Voie	Surface exposée en km <sup>2</sup> - Lden		
		> 75 db(A)	> 65 dB(A)	> 55 dB(A)
Froua à Champigneules et Pont-à- Mousson à Dieulouard	D0657	0,03	0,46	1,58
Laneuvelotte, Vandoeuvre-les- Nancy, Nancy, Tomblaine, Saulxures-les- Nancy, Essey-les- Nancy et Seichamps	D0674	0,08	0,69	2,15
Briey, Briey à Avril et Audun- le-Roman à Beuvillers	D0906	0,03	0,5	1,62
Pont-a-Mousson à Lesmenils	D0910	0,07	0,4	1,44
Ceintrey	D0913	0,01	0,11	0,35
Luneville à Rehainviller	D0914	0,05	0,24	0,69
Vandoeuvre-les- Nancy (voie vers Nancy)	D0093A	0	0,05	0,14
Vandoeuvre-les- Nancy (voie depuis Nancy)	D0093C	0	0,01	0,01

Commune	Voie	Surface exposée en km <sup>2</sup> - Lden		
		> 75 db(A)	> 65 dB(A)	
Pont-a-Mousson	D0952	0,01	0,1	0,27
Neuves-Maisons à Vandoeuvre et Vandoeuvre-les- Nancy	D0974	0,02	0,35	1,07
Pont-a-Mousson	D0910B	0,04	0,2	0,65
Pont-a-Mousson	D0952	0,01	0,1	0,27